

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 6 avril 2017

Président : Daniel VIGNARD

Présents : Daniel VIGNARD – Marie-Claude OVISTE - Richard SIMMINI - Daniel COINTY - Gilles GARNIER -
- Michèle DUCROUX - Jean-Pierre BREVET – Stéphanie CHAUVOT - Guillaume PORTHE –Jean-Marc RIGAUDIE.

Excusées ayant donné pouvoir :

Brigitte KLEIN à Marie-Claude OVISTE

Chrystelle GONNARD BOSDEVEIX à Richard SIMMINI

Caroline BOURGEOIS – RIOU à Gilles GARNIER

Absente : Corinne SEVE

Secrétaire de séance : Jean-Pierre BREVET

La séance est ouverte à 20h30.

• **Compte Rendu de la séance du précédent Conseil :**

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, le compte rendu de la séance du 10 mars 2017, une fois prise en compte les rectifications suivantes :

1. « La mission de maîtrise d'œuvre pour la création d'un restaurant scolaire est attribuée à la SCPA BCR de Mâcon (71) pour un taux de rémunération de 7.45 % du montant des travaux, soit un montant prévisionnel de 51 405 € HT. »
2. Construction du restaurant scolaire : la réunion de démarrage des prestations a eu lieu le 9 mars 2017 avec les représentants de la maîtrise d'œuvre Scpa BCR de Mâcon, dont M. Coudeyre, architecte, responsable de l'équipe qui accompagne la commune.

• **Adjonction d'un point à l'ordre du jour :**

APPROUVE à l'unanimité l'adjonction en urgence d'un point à l'ordre du jour, relatif à la modification du tableau des effectifs du personnel communal.

• **Compte rendu des réunions des instances intercommunales :**

Le Conseil municipal entend le compte rendu de la réunion du bureau du SMITCOM, présenté par Daniel COINTY, les points abordés lors de cette réunion étaient les suivants :

- L'éventuelle dissolution du syndicat n'interviendrait pas avant fin 2020,
- Présentation du budget 2017 du syndicat,
- Adoption d'un marché de fournitures pour les colonnes aériennes pour 3 ans,
- Signature d'une convention « recyclerie » pour le papier des écoles et des mairies du territoire,
- Nouveaux horaires d'ouverture de la déchetterie : à compter de 9h le matin au lieu de 8h et ouverture le lundi matin. Fermeture exceptionnelle le 2 mai 2017.

Le Conseil municipal entend le compte rendu de la réunion du bureau de la CCDSV, présenté par Richard SIMINI : Les points abordés lors de cette réunion étaient les suivants :

- Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal n'a pas été adopté, les PLU resteront donc en vigueur,

- Information relative au réseau d'assainissement avec l'abandon de la station du hameau de Fontaine au profit d'un raccordement sur la station de Villeneuve,
- Débat d'Orientation Budgétaire dont la ligne directrice est la mise en place d'une politique d'austérité (le budget primitif sera voté le 10 avril 2017).

• **Décision du Maire :**

- La Société Elagage du Beaujolais a été retenue pour une opération d'élagage de 21 platanes et traitement bio contre le tigre du platane, pour un montant de 1 730 € HT.

• **Points de l'ordre du jour faisant l'objet d'une délibération :**

1. Approbation du Compte Administratif 2016 – Budget Principal :

Daniel VIGNARD s'étant retiré de la séance, sous la Présidence de Marie-Claude OVISTE, le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le budget de l'exercice 2016 et les autorisations spéciales qui s'y rattachent, les opérations réalisées en dépenses et en recettes, le compte administratif dressé par l'ordonnateur concernant le Budget Général et considérant que Daniel VIGNARD, a normalement administré, pendant le cours de l'exercice 2016, les finances de la Commune, après en avoir délibéré :

- **Approuve à l'unanimité** le compte administratif 2016 du budget général soumis à son examen,
- **Déclare** toutes les opérations de l'exercice 2016 du budget général, définitivement closes et les reliquats de crédits annulés.

2. Vote du taux des trois taxes – 2017 :

Vu le formulaire 1259 notifiant les bases d'imposition effectives 2017, Monsieur le Maire expose que, les taux d'imposition 2016 étant les suivants :

- Taxe d'Habitation 11.00 %
- Taxe Foncière (bâti) 13.00 %
- Taxe Foncière (non bâti) 29.70 %

le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **décide à l'unanimité** de ne pas modifier les taux des trois taxes pour l'année 2017.
- **dit** que les sommes résultant de l'application de ces taux sont inscrites en recette de fonctionnement au budget primitif 2017.

3. Approbation du Compte Administratif 2016 – Budget Commerces

Vu le compte administratif 2016 ci-annexé.

Daniel VIGNARD s'étant retiré de la séance,

sous la Présidence de Marie-Claude OVISTE, le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le budget de l'exercice 2016 et les autorisations spéciales qui s'y rattachent, les opérations réalisées en dépenses et en recettes, le compte administratif dressé par l'ordonnateur concernant le Budget Commerce et considérant que M. Daniel VIGNARD, ordonnateur, a normalement administré, pendant le cours de l'exercice 2016, les finances de la Commune, après en avoir délibéré ;

- **Approuve à l'unanimité** le compte administratif 2016 du budget commerce soumis à son examen,
- **Déclare** toutes les opérations de l'exercice 2016 du budget commerce, définitivement closes et les reliquats de crédits annulés.

4. Approbation du Compte de Gestion 2016 – Budget Général :

Vu le compte de gestion 2016 du receveur municipal, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **Approuve à l'unanimité** le compte de gestion 2016 du budget général,
- **Constate** que le compte de gestion 2016 du budget général du receveur municipal est conforme au compte administratif 2016, dressé par l'ordonnateur.

5. Approbation du Compte de Gestion 2016 – Budget Commerces :

Vu le compte de gestion 2016 du receveur municipal, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **Approuve à l'unanimité** le compte de gestion 2016 du budget commerce,
- **Constate** que le compte de gestion 2016 du budget commerce du receveur municipal est conforme au compte administratif 2016, dressé par l'ordonnateur.

6. Affectation du résultat de l'exercice 2016 – Budget général :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **décide à l'unanimité** d'affecter le résultat de l'exercice 2016 qui s'élève à 187 307,76 € au budget de l'exercice 2017 :
 - à la section de fonctionnement, compte 002, la somme de 104 043,90 €
 - à la section d'investissement, compte 1068, la somme de 83 263,86 €
- **dit** que ces sommes sont inscrites au budget primitif 2017.

7. Affectation du résultat de l'exercice 2016- Budget commerces :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **décide à l'unanimité** d'affecter le résultat de la section de fonctionnement du budget commerce de l'exercice 2016 qui s'élève à 23 017,99 € à la section d'investissement du budget commerce de l'exercice 2017 en totalité, par l'intermédiaire du compte 1068.

Le besoin de financement de la section d'investissement étant de :

20 749, 39 € (déficit 2016) + 13 000 € (Restes à réaliser) soit 33 749,39 €

Le virement de la section de fonctionnement finance le reliquat de ce besoin.

- **dit** que ces sommes sont inscrites au budget primitif 2017.

8. Budget primitif 2017 – Budget général :

Vu le projet de budget primitif 2017 dressé par Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **approuve à l'unanimité** le budget primitif s'équilibrant ainsi :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	802 026, 02 €	802 026, 02 €
Section d'investissement	699 473, 00 €	699 473, 00 €
Total	1 501 499, 00 €	1 501 499, 00 €

9. Budget primitif 2017 – Budget commerces :

Vu le projet de budget primitif 2017 dressé par Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **approuve à l'unanimité** le budget primitif commerce s'équilibrant ainsi :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	67 700, 00 €	67 700, 00 €
Section d'investissement	76 249, 39 €	76 249, 39 €
Total	143 949, 39 €	143 949, 39 €

10. GARANTIE FINANCIERE DU PRET PLSA CONTRACTE PAR AIN HABITAT POUR LA CONSTRUCTION DE 7 PAVILLONS « HARMONIE » AU LIEU-DIT CHAMP COCHET A SAVIGNEUX :

Vu la demande formulée par Ain Habitat en date du 24 mars 2017,
Vu l'offre de prêt (PLSA) de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Centre Est pour le financement de la construction des 7 pavillons de l'opération Harmonie au Champ Cochet,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **décide à l'unanimité** :

Article 1 : L'assemblée délibérante de SAVIGNEUX accorde sa garantie à hauteur de 50% pour le remboursement d'un emprunt d'un montant total de 1 200 000,00 euros souscrit par la SCP D'HLM AIN HABITAT auprès du Crédit Agricole Centre Est.

Ce prêt PLSA est destiné à financer l'opération de construction de 7 pavillons "Harmonie", lieudit Champ Cochet à SAVIGNEUX.

11. Modification du tableau des emplois permanents de la collectivité :

Considérant qu'il appartient à l'assemblée délibérante de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade,
Considérant le précédent tableau des emplois adopté par l'assemblée délibérante le 02 juin 2015,

Considérant la nécessité de créer 1 (un) emploi de secrétaire de Mairie au grade d'attaché territorial à temps complet, pour couvrir la période de 10 jours de travail en binôme avec la secrétaire de mairie en partance et le secrétaire général en prise de poste.

La rémunération maximale est fixée sur la base de l'indice brut 810.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré ;

- **crée** un poste d'attaché territorial à 35 heures hebdomadaire à compter du 1^{er} avril 2017.
- **fixe** le nouveau tableau des emplois permanents de la collectivité tel qu'indiqué ci-dessous, à compter du 1^{er} avril 2017 :
- AUTORISE le Maire à procéder aux déclarations de vacance de poste et prendre les dispositions relatives au recrutement.

- **Points divers :**

- Daniel COINTY présente des devis concernant l'acquisition d'un nettoyeur pression Karcher, un poste à souder. Ces propositions d'achat ont été validées à l'unanimité.
- Le Conseil **approuve à l'unanimité** l'achat de stores et volets roulants pour la salle polyvalente, auprès de la société Stores Selleries Créations pour 5 872 € HT.
- Les permanences de tenue du bureau de vote pour les deux tours des élections présidentielles sont déterminées.

La prochaine réunion du Conseil est prévue jeudi 4 mai 2017.

La séance est levée à 23h30.

Affiché le : 18 avril 2017

Daniel VIGNARD

Marie-Claude OVISTE

Brigitte KLEIN

Daniel COINTY

Gilles GARNIER

Michèle DUCROUX

Stéphanie CHAUVOT

Jean-Pierre BREVET

Guillaume PORTHE

Jean-Marc RIGAUDIE